

Certificat de capacité d'orthophoniste



Niveau d'étude
visé
BAC +5



Composante
UFR Santé
(Unicaen)



Etablissement(s)
Université
de Caen
Normandie

Présentation

Présentation Présentation générale

La formation conduisant au certificat de capacité d'orthophoniste - grade de master - est dispensée par les universités. Elle est organisée en cinq années (Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 - BO n° 32 du 5 septembre 2013).

2 cycles :

1er cycle : 6 semestres, validés par l'obtention de 180 ECTS, correspondant niveau licence 2e cycle : 4 semestres, validés par l'obtention de 120 ECTS, correspondant niveau master.

Cours théoriques (en rapport avec exercice professionnel, matières transversales, méthodologie de la recherche), une formation à la pratique clinique (stages et séminaires).

Les enseignements pratiques et dirigés et les séminaires sont obligatoires.

Principaux enseignements Sciences humaines et sociales
Sciences biomédicales Sciences physiques et techniques
Orthophonie : la profession Pratiques professionnelles
Formation à la pratique clinique Recherche en orthophonie
Compétences transversales Santé publique Évaluation des
pratiques professionnelles Séminaires professionnels UE
optionnelles obligatoires

Admission

Conditions d'accès

Admission - Inscription Conditions d'accès en première année du diplôme

Justifier :

soit du baccalauréat soit d'une attestation de succès à un examen spécial d'entrée dans les universités (ESEU) ou diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) soit d'un titre français admis en dispense du baccalauréat soit d'un titre étranger admis en équivalence soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L613-5 du code de l'éducation
Certificat établi par un médecin généraliste agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste.

Être classé dans le Numerus clausus

Étude du dossier déposé sur Parcoursup + entretien oral / concours

ATTENTION : Nous n'avons pas à ce jour de confirmation entre "Admission" dossier parcoursup et/ou concours ; l'oral est acté dans les deux cas.

Conditions particulières Transferts

Un avis favorable au transfert vers le département de Caen sera réservé aux étudiants entrants en deuxième année et sous les conditions suivantes :

L'étudiant aura validé sa première année dans son université d'origine Il aura été admissible aux épreuves d'évaluation des aptitudes du département de Caen (1ère partie) La limite d'accueil est fixée à 3 étudiants maximum/an, dans le cas d'un nombre supérieur les dossiers seront étudiés par l'équipe pédagogique qui rendra ensuite un avis.

Les demandes doivent être adressées à la scolarité avant la fin du mois de mars. Le dossier devra comporter :

Lettre de motivation Relevé des notes du 1er semestre Avis de l'université d'origine.

Le transfert concernant les autres années est exceptionnel.

Tarif pour une inscription en formation initiale

L'inscription administrative comprend le règlement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus et le règlement des droits d'inscription. Le détail est à retrouver sur le portail des formations.

Infos pratiques

Lieu(x)

 Caen

En savoir plus

<https://uniform.unicaen.fr/catalogue/formation/autres/5706-certificat-de-capacite-d-orthophoniste?s=&r=>

 <https://uniform.unicaen.fr/catalogue/formation/autres/5706-certificat-de-capacite-d-orthophoniste?s=&r=>